



Permanences structures sociales

en mairie 34 rue Jean XXIII :

CONCILIATRICE DE JUSTICE RDV à prendre au 02.40.23.92.25.	2026 : Lundis 5 janvier, 2 février, 2 mars, 30 mars, 4 mai, 1 juin, 29 juin, 7 septembre, 5 octobre, 2 novembre, 14 décembre : de 14h à 17h
SAS mobile (service d'accueil et de soutien femmes victimes de violences)	2026 : Vendredis 13 mars et 12 juin, de 10h à 12h
MAISON DES AVOCATS Sans rendez-vous	2026 : Mardis 20 janvier, 17 mars, 19 mai, 15 septembre, 17 novembre de 10h à 12h
Mutuelle MCRN - sur RDV à prendre au 02.40.89.22.91	2026 : Jeudis 15 janvier, 12 février, 12 mars, 16 avril, 21 mai, 18 juin de 10h à 12h
Silène	2026 : Jeudis 15 janvier, 12 février, 12 mars, 9 avril, 28 mai, 18 juin, de 14h30 à 15h30
ADAR	2026 : Mardis 13 janvier, 10 février, 10 mars, 14 avril, 12 mai, 9 juin de 10h à 12h.

1 rue de Kerbouchard :

<u>SAINT-VINCENT-DE-PAUL</u>	Distribution alimentaire : les samedis matins de 10h à 12h durant les semaines impaires (tous les 15 jours).	Friperie "L'Armoire du Bourg" : du mercredi au samedi de 14h30 à 17h30.
CROIX ROUGE	Distribution alimentaire : les vendredis après-midi durant les semaines paires (tous les 15 jours).	



MAIRIE DE BATZ-SUR-MER

34 rue Jean XXIII
44740 Batz-sur-Mer
accueil@mairie-batzsurmer.fr
Conformité RGAI
Non conforme ☎ 02 40 23 92 25